

# *L'expression*

27 ter Cours du Général  
de Gaulle GRADIGNAN  
33170



**DOSSIER COMMERCIAL**  
ACCESSION  
Octobre 2022



# L'expression

PLAN COMMERCIAL  
Octobre 2022

27 ter Cours du Général de  
Gaulle GRADIGNAN 33170



PLAN DE SITUATION

Ech : 1/8000



Document non contractuel. Les emplacements des convecteurs sont des emplacements souhaités, leur quantité et leur dimension seront déterminées par l'étude de puissance. Les cotes, les surfaces ainsi que l'emplacement des gaines et soffites, sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de variations en fonction des impératifs techniques ou administratifs. Les logements ne peuvent faire l'objet de modifications qui auraient pour conséquence de les rendre non conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées.



# L'expression

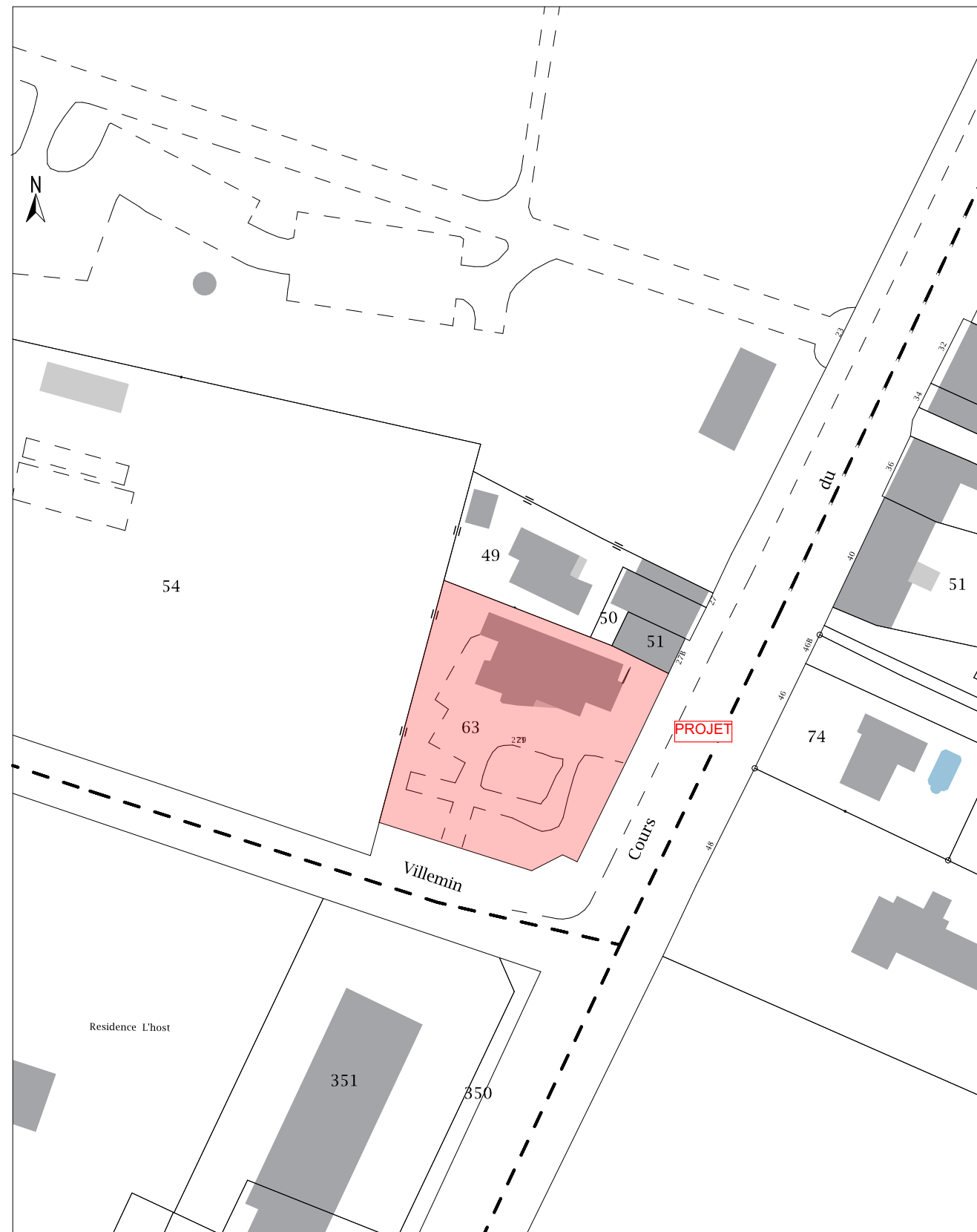
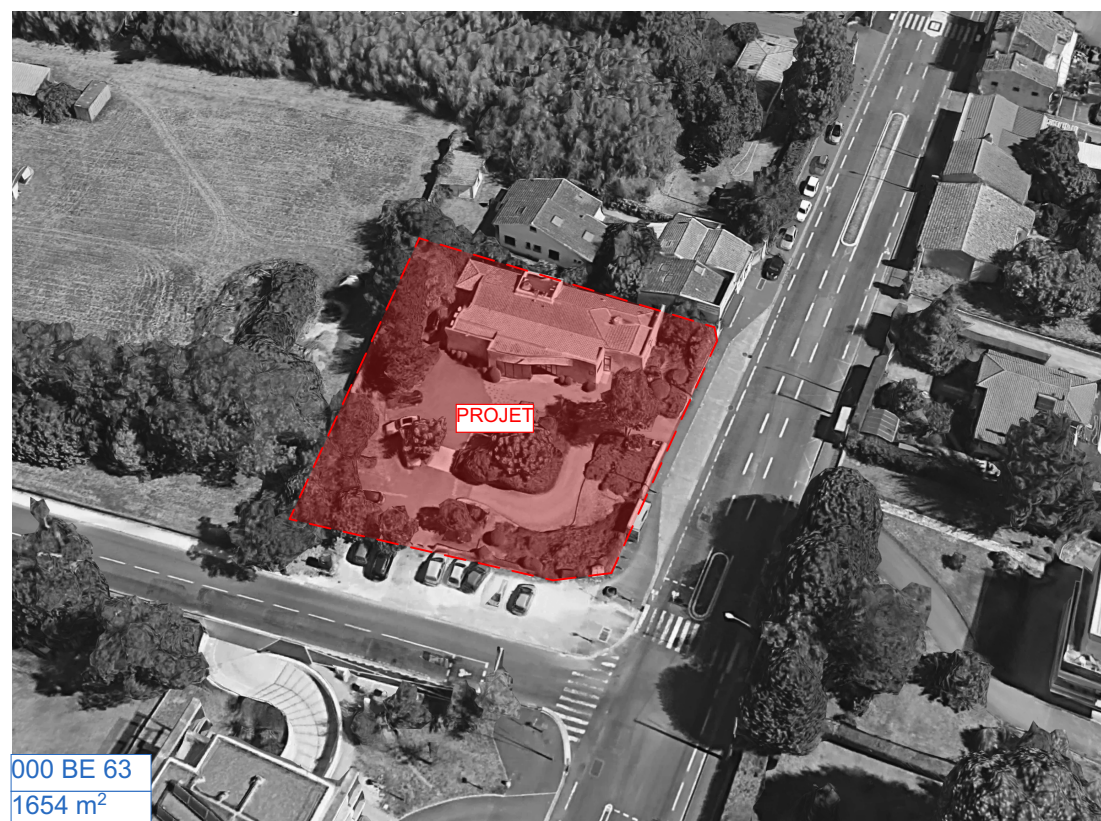
PLAN COMMERCIAL  
Octobre 2022

27 ter Cours du Général de  
Gaulle GRADIGNAN 33170



PLAN DE SITUATION

Ech : 1/1000



Document non contractuel. Les emplacements des convecteurs sont des emplacements souhaités, leur quantité et leur dimension seront déterminées par l'étude de puissance. Les cotes, les surfaces ainsi que l'emplacement des gaines et soffites, sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de variations en fonction des impératifs techniques ou administratifs. Les logements ne peuvent faire l'objet de modifications qui auraient pour conséquence de les rendre non conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées.



# L'expression

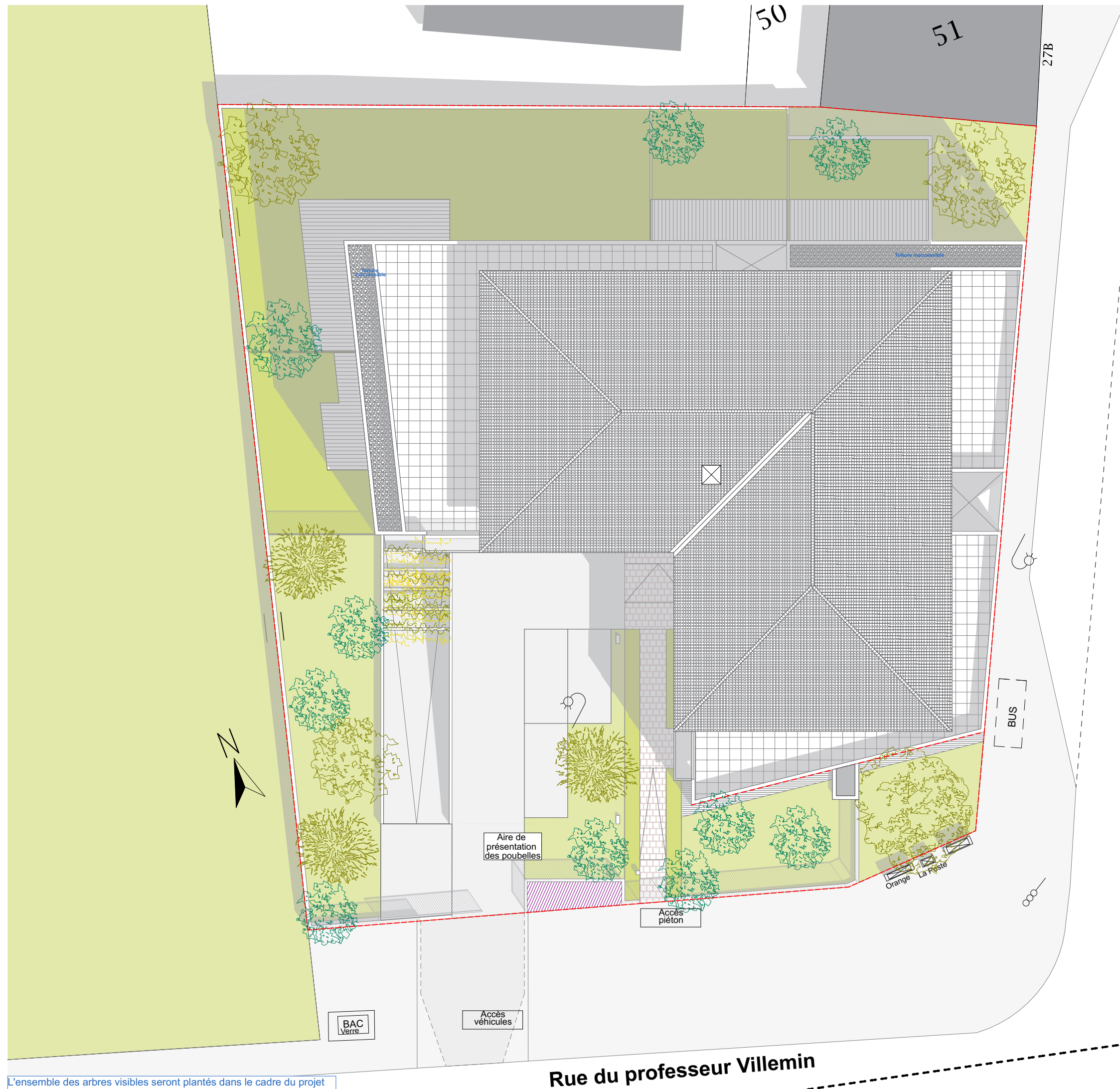
PLAN COMMERCIAL  
Octobre 2022

27 ter Cours du Général de  
Gaulle GRADIGNAN 33170



PLAN DE MASSE PROJET

Ech : 1:200



Cours du général de Gaulle

Rue du professeur Villemain

L'ensemble des arbres visibles seront plantés dans le cadre du projet



Document non contractuel. Les emplacements des convecteurs sont des emplacements souhaités, leur quantité et leur dimension seront déterminées par l'étude de puissance. Les cotes, les surfaces ainsi que l'emplacement des gaines et soffites, sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de variations en fonction des impératifs techniques ou administratifs. Les logements ne peuvent faire l'objet de modifications qui auraient pour conséquence de les rendre non conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées.

